

Masser les institutions faire bouger les lignes

Jilali , Régis Garcia, Léocadie Mbous, Arsène Mbuma, Malo Morvan, Adrien Péquignot

DANS **AGENCEMENTS 2019/2 N° 4** , PAGES 77 À 101

ÉDITIONS **ÉDITIONS DU COMMUN**

ISSN 2608-5739

ISBN 9791095630302

DOI 10.3917/agen.004.0077

Date de mise en ligne : 03/10/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-agencements-2019-2-page-77?lang=fr>



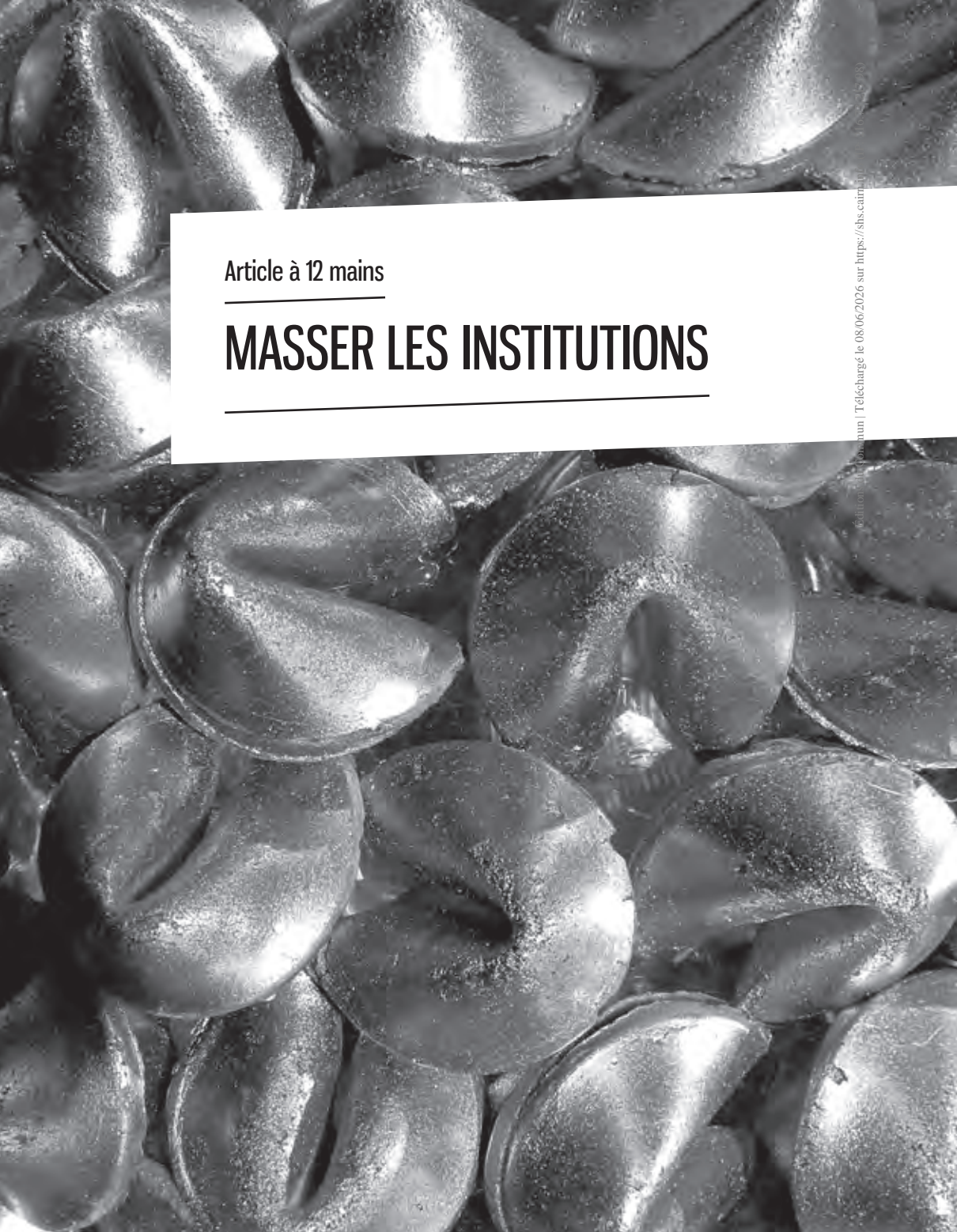
Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions du Commun.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Article à 12 mains

MASSER LES INSTITUTIONS

Jilali, Régis GARCIA, Léoçadie MBOUS, Arsène MBUMA,
Malo MORVAN, Adrien PÉQUIGNOT

MASSER LES INSTITUTIONS FAIRE BOUGER LES LIGNES

Introduction

Jilali est éducateur de rue. Il travaille avec les habitants de quartiers populaires à leur appréhension des espaces publics et au développement de leur pouvoir d'agir.

Régis Garcia est doctorant à l'Université de Paris 8 Vincennes – St-Denis. Sa recherche-action porte sur l'expérimentation de configurations pour co-construire le problème public de parentalité avec parents, professionnels et élus.

Léoçadie Mbus est docteure en sciences de l'éducation chargée de cours à l'Université de Paris 8 et chargée de mission pour la Chaire UNESCO Éducation et Santé.

Les deux journées du séminaire « Faire la ville en commun, expérimentations citoyennes et coopérations sur les territoires » ont été organisées les 19 et 20 avril 2019 à la MSH Paris-Nord et à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis par le réseau des Fabriques de sociologie¹.

Ce séminaire, partant du constat que « les villes se fabriquent (aussi) par le bas, à partir de la puissance d'agir des citoyens », se donnait initialement pour objectif de « réunir des collectifs » autour « de leurs approches du “commun” et de leurs expériences de la coopération », pour leur permettre « d'entrer en discussion et partager leurs méthodes, outils et dynamiques » et ainsi « renforcer leurs savoirs d'expérience »².

Puis, les échanges de mails pour préparer ces journées ont fait émerger l'envie d'aller plus loin : non seulement « partager nos manières de faire recherche, nos questionnements, nos réflexions, nos difficultés » mais, au-delà, se mettre véritablement en « recherche collectivement ». De là est née l'idée de consacrer la seconde journée à des ateliers de « fabrication ». Il a été proposé aux participants de s'organiser librement pour produire des récits collectifs sous différentes formes^{2B}.

Le vendredi 19 avril après-midi, l'atelier avait pour thème « Expérimentations sociales et politiques publiques ». Les échanges portaient sur la difficulté d'associer les institutions aux expérimentations que mettent en place les collectifs, de les intéresser et leur permettre d'y contribuer sans qu'elles ne les instrumentalisent, n'y voyant plus que leur intérêt ; différentes expériences étaient évoquées, consistant à investir d'autres médias (photo ou vidéo) pour « faire recherche différemment » et

produire un autre vécu (émotionnel) dans le lien construit avec les institutions.

Et au fil de ces échanges, le motif du « massage » a surgi.

C'est d'abord Gabrielle Boulanger et Marion Levoir qui racontent l'expérimentation qu'elles ont menée dans plusieurs quartiers populaires du Sud de l'agglomération grenobloise et l'importance du « massage » dans cette aventure. Le projet ART-CARE³ a pris appui sur un premier dispositif qui consistait à installer des « zones de détente publique » en invitant les habitants à recevoir des bains de pieds ou des massages. Suite au succès rencontré, il s'est développé jusqu'à organiser un « sauna-caravane » et « faire voyager un dispositif de sauna mobile et de salons de massages », les « *Oasîch* », permettant la rencontre et générant des échanges entre habitants de différents quartiers et de différents types de territoires (urbains et péri-urbains)⁴.

Le projet ARTCARE a pu voir le jour grâce à des financements publics, notamment ceux de la métropole (Grenoble-Alpes Métropole) dans le cadre de l'appel à projet « Art et espaces publics ». Pour convaincre les institutions, Gabrielle et Marion expliquent que, dans le cas des projets participatifs « où l'on ne sait pas ce qu'on va créer puisque ceci sera défini avec les acteurs »⁵, il est important de s'adresser aux potentiels financeurs en « racontant une histoire », c'est-à-dire en produisant un discours qui crée « des images » et permette à l'interlocuteur de « se figurer le déroulement hypothétique du projet ». En l'occurrence, pour raconter son histoire et créer une « cohérence rassurante », le projet ARTCARE a été présenté aux institutions à travers un dépliant, associant les dessins et les concepts, pour mettre en scène visuellement la « méthodologie d'action ».

Une fois le projet validé, il se met en œuvre ; le dispositif s'installe sur les quartiers, il se met à fonctionner, accueille les personnes qui viennent vivre une expérience au sein des *Oasîch* et produit, par lui-même, un effet de mise en récit : les personnes racontent ce qu'elles ont vécu à d'autres, en font part au centre social du quartier.

Les retours des habitants et travailleurs du quartier sont tels qu'ils permettent un « basculement positif » dans la mise en place d'un autre projet : le projet « piscine IRIS »⁶, visant à réaménager une piscine désaffectée du quartier de Villeneuve pour la transformer en un lieu avec sauna et hammam, ouvert sur les cultures. Alors qu'en 2018 ce projet semblait bloqué⁷, l'effet produit par les *Oasîch* a permis de détendre « les précédents blocages politiques » : « C'est comme si masser les muscles, toucher ces peaux

Arsène Mbuma est un des membres fondateurs de l'association Union Urbaine. Il réalise des documentaires et anime des ateliers d'éducation aux médias auprès de différents publics. En parallèle, Arsène est également animateur scolaire et entraîneur de football dans un quartier de Montpellier.

Selon les moments, Malo Morvan est enseignant de philosophie, sociolinguiste, formateur d'enseignant-e-s, ou engagé dans des démarches d'éducation populaire.

Adrien Péquignot est doctorant en sciences de l'information et de la communication à la ComUE Paris Lumières (Cemti / ArTeC). Sa thèse porte sur les formes de relations sociales qui s'expérimentent dans et par les médiations algorithmiques avec un chatbot conversationnel.

1. fabriquesdesociologie.net/ville-en-commun

2. Nicolas-Le-Strat P, « Appel à projet CréaTIC, Description du séminaire », 2018.

2B. Cf. l'article de Martine Bodineau « Préparer l'improvisation » qui ouvre la revue. D'autres groupes ont travaillé pendant cette journée, nous en avons aussi les traces dans ce numéro : le Collectif éphémère du 20 avril 2019 : « Faire (ville et) film en commun », et le Collectif-en-devenir : « Pratiques de Fanzines ».

3. Présentation du projet ARTCARE et téléchargement du livret de présentation : museedutempslibre.org/

4. Pour plus de détails sur le dispositif ARTCARE, cf. Boulanger Gabrielle et Léonardie Cécile, « Dans l'intimité des temps pour soi(n) », dans *Agencements*, n°2, Rennes : éd. du commun décembre 2018, p. 32-53.

dans un cadre bienveillant et légèrement foutraque, avait pour répercussion de détendre derrière toute une chaîne d'acteurs plus institutionnels ».

Ainsi, le « massage », pensé comme support pour « rencontrer les territoires du moi » et faire émerger la question du lien aux autres, est aussi apparu comme un geste structurant pour l'ensemble du dispositif d'intervention.

Le samedi 20 avril, à partir de l'expérience des *Oasich* et des réflexions qu'elle avait générées la veille, un groupe de travail de six personnes s'est constitué autour du thème « Masser les institutions », avec l'envie d'investir le motif du « massage » pour explorer les rapports à l'institution, les positionnements, les pratiques, voire même accéder à une meilleure compréhension de ce qu'est l'institution.

La situation de travail en groupe et le cadre du séminaire ont permis de mettre en commun les expériences de chacun, vécues à partir de modes d'intervention hétérogènes et situés sur des territoires différents : Île de France, Hauts-de-France, Hérault et Bretagne. Les premiers échanges ont rapidement conduit à identifier des situations mettant en scène un moment de confrontation avec l'institution, dans un contexte précis et réunissant une diversité d'acteurs (associatifs, individuels et institutionnels) ; prenant appui sur les situations, différentes pistes d'analyses ont émergé.

Nous avons alors choisi d'avancer en deux temps.

D'abord, nous avons sélectionné trois situations et avons organisé un dispositif de mise en récit par un jeu d'interviews en binômes, dans le but d'obtenir une description fine des situations et d'en faire émerger toute la complexité. Trois interviews ont été réalisées le jour même du séminaire. La suite du travail s'est effectué à distance et a consisté, durant les jours et les semaines qui ont suivi, à affiner les retranscriptions par un travail concerté entre interviewé et intervieweur. La forme des récits obtenus varie, et nous avons fait le choix de laisser apparaître la singularité de la parole recueillie.

Ensuite, en considérant ces recueils de récits comme des sources, il s'est agi d'observer la manière dont les situations pouvaient entrer en résonance pour construire une analyse à partir des premières pistes pressenties. Ce travail a pu se réaliser à distance sur deux supports numériques différents (une plateforme collaborative et un texte partagé) permettant de tenter le défi d'une écriture collective à douze mains.

Trois récits

Récit construit par Arsène-Malo

« Je travaille pour l'association Union Urbaine à Montpellier, structure composée de chercheurs, journalistes, enseignants, sans emplois, etc., et intéressée par la question des rapports de force et enjeux culturels et sociétaux sur un territoire spécifique : la ville.

L'association intervient principalement sur deux champs.

Le champ médiatique d'abord, dans la volonté que la plateforme numérique "unionurbaine.com" soit un espace de diffusion et de partage de contenus adaptés aux outils contemporains (rédaction d'articles, réalisation de reportages ou documentaires vidéos, espaces d'expressions en accès libre).

Le champ social ensuite, en proposant des contenus ou des actions directement en lien et en présence de publics intéressés aux thématiques portées par l'association. Dans ce cadre-là, les intervenants de l'association, en collaboration avec différentes institutions, projettent et mettent en question les documentaires ou reportages réalisés par l'équipe associative.

Ce double ancrage permet d'avoir une approche en transversalité, ce qui est devenu un principe fondateur.

Union Urbaine anime donc régulièrement des ateliers de création artistique ou d'initiation aux pratiques médiatiques et va à la rencontre d'un public diversifié (scolaire, universitaire, carcéral, associatif).

Avant d'entrer en collaboration avec ces institutions, il est nécessaire d'établir des relations avec des interlocuteurs au sein de ces dernières, relations qui, à terme, seront porteuses d'actions ancrées dans le réel.

Le récit suivant propose de faire la narration d'une de ces relations déterminantes dans l'approche et la compréhension du rapport aux institutions.

Union Urbaine a réalisé un documentaire vidéo auprès d'une association de quartier de Futsal. Le président de cette structure avait un profil militant et un réseau, et avait déjà fait l'objet d'un documentaire au sujet de son implication dans le quartier populaire du petit Bard. Il avait été amené à présenter et défendre

5. L'ensemble des citations relatives au projet ARTCARE piscine IRIS sont issues des notes recueillies durant le séminaire puis d'échanges complémentaires avec Gabrielle Boulanger.

6. placegrenet.fr/2017/12/12/bientot-hammam-sauna-lex-piscine-iris-de-villeneuve-recemment-incendiee/166466/

7. Le communiqué de presse du 16 mars 2018 de la ville de Grenoble qui présente les projets présélectionnés, spécifiquement : « Processus de désignation déclaré infructueux : les deux projets présentés n'ont pas été jugés suffisamment matures » (p. 4). En ligne : grenoble.fr/uploads/Externe/8c/547_956_Gren-de-projets-un-large-consensus-pour-la-preselection-de-13-projets-innovants.pdf

ce premier documentaire dans différents lieux, notamment des maisons d'arrêt, et c'est grâce au réseau qu'il avait ainsi créé que nous avons pu diffuser le nôtre.

Un éducateur d'une des maisons d'arrêt a entendu parler de notre documentaire : le président du club en question l'avait évoqué au cours d'une discussion, dans un cadre professionnel. Suite à l'intérêt qu'il a eu pour le film, il a souhaité le diffuser dans l'établissement au sein duquel il travaille, auprès des détenus.

Ce premier épisode témoigne de la manière dont notre association est entrée en contact, indirectement, avec une structure, une institution, relevant du ministère de la Justice. Cela montre qu'il est important d'avoir des liens avec des acteurs qui forment un réseau entre ces deux mondes (celui de notre association et celui de l'institution) ; on peut les nommer "passeurs" ou "intermédiaires".

La diffusion est programmée : nous la préparons en planifiant le cadre, le budget, etc. Lors de la projection, les détenus apprécient le film. Nous en restons là pour un instant, c'était une diffusion ponctuelle.

Environ deux mois après, nous sommes contactés par l'éducateur de cette prison qui avait été en charge de la diffusion de notre film : pour des raisons administratives, il a besoin de récupérer un bilan de l'action réalisée.

Au sein de l'association, nous produisons un bilan assez complet, évoquant les ambitions qui étaient les nôtres en diffusant ce film et un retour d'expérience, notamment sur le contact avec les détenus. Nous nous sommes servis de ce bilan comme d'un *curriculum vitae* en faveur de nos actions et les engagements qui les sous-tendent. L'éducateur a été convaincu par la pertinence d'entretenir des rapports réguliers avec nous et a transmis le bilan à des coordinateurs culturels de la prison.

Étant donné la volonté pour l'association d'apporter à ses travaux une lecture transversale, ajustable à un public divers, nous avons pensé, en amont de cette première diffusion, la question de l'investissement par nos actions du champ carcéral. En effet, notre film traitait de solidarité, de professionnalisation et de réussite populaire, il était fondamental de le proposer à un public en réinsertion afin de tenter de créer de la mobilité dans l'esprit des détenus et des perspectives de réussite. Le fait que nos travaux soient également en direction d'un public carcéral, appuyé par la qualité du bilan rendu et des retours positifs des

détenus, a fini de convaincre l'éducateur de la pertinence de renouveler la collaboration sur des projets plus longs.

Une coordinatrice a donc pris contact avec nous ; sur son initiative, nous nous sommes rencontrés tous les trois. Comme expliqué précédemment, nous avons déjà en tête des actions à destination du public carcéral, nous les avons présentées, elles ont été pensées conjointement, car nous avons pu prendre en compte et bénéficier de l'expertise de terrain des acteurs au sein de l'institution, pour pouvoir réfléchir à leur mise en place.

Nous avons soumis deux projets à ces interlocuteurs, mais ces derniers n'étaient pas décisionnaires. Néanmoins, ils ont pu faire preuve de leur force de conviction en soutenant nos projets auprès de la direction, avec qui nous n'avons jamais eu de contact, et par conséquent les deux actions projetées vont avoir lieu dans les prochains mois : une action de réalisation de podcasts et une action d'initiation aux médias et aux pratiques vidéos.

Il a fallu convaincre de la pertinence de nos actions, discuter, et cela a été possible d'abord grâce à un événement indirect (en lien avec le président du Futsal), puis par l'intermédiaire d'un acteur non-humain, à savoir le bilan de la première projection.

Je considère que le projet aura été pensé conjointement par les membres de l'association et nos interlocuteurs à la maison d'arrêt, même si Union Urbain a gardé la maîtrise de sa mise en œuvre. En effet au contact de ces partenaires, nous avons été en capacité de saisir les enjeux inhérents à la détention en maison d'arrêt. Notamment les questions de terminologie : comment nommer les détenus ? Comment savoir, sans l'aide de nos interlocuteurs, que lorsqu'on parle du "dehors" il s'agit du monde extérieur à la prison (ce qui nous a conduit à nommer un de nos projets "Le dehors en son et en images") ? Par conséquent, comment nommer ceux de l'extérieur ? Comment nommer le titre du projet afin qu'il fasse sens auprès de la direction ? De plus, ces interactions nous ont permis de prendre en compte la temporalité différente inhérente à la détention que nous ne connaissions pas, dans le but de proposer un projet adapté à cette temporalité (horaires possibles pour la mise en place d'ateliers, possibilités d'obtenir des permissions de sorties, etc.).

Cette expérience nous enseigne que, dans nos rapports aux institutions, à notre échelle, il est important d'adopter une traduction intelligible de nos actions. En particulier, comme nous n'avons pas de contact direct avec le pouvoir décisionnaire, la seule médiation possible à notre niveau est d'adapter et de traduire notre discours à un interlocuteur en capacité de l'entendre et de le transmettre.

D'ailleurs, nous avons beaucoup été accompagnés dans la rédaction du projet par nos deux interlocuteurs travaillant dans le milieu carcéral, notamment sur des questions de forme pour qu'elles correspondent aux exigences protocolaires de l'institution, que nous ne maîtrisions pas non plus.

Pour pouvoir proposer ce projet, nous avons bénéficié de deux types de relais : un relais non-institutionnel, mais en relation régulière avec celle-ci (le président du club de Futsal), et des relais institutionnels, en la personne de l'éducateur spécialisé et de la coordinatrice culturelle. Le président du club de Futsal a partagé son réseau, convaincu de la pertinence de l'action, et les salariés de la maison d'arrêt ont appuyé les projets, eux aussi convaincus de la pertinence de l'action. Ces deux moments cumulés ont permis la réalisation d'actions qui pour nous sont porteuses de mouvements et qui "font bouger les lignes".

Si nous étions entrés directement en contact avec la direction par l'intermédiaire d'une procédure classique, nous doutons que ces actions auraient pu être programmées, notamment car nous ne maîtrisions pas les codes bureaucratiques spécifiques à cette institution. À titre d'exemple, nous avons déjà contacté d'autres maisons d'arrêt pour y diffuser ce documentaire, mais ces prises de contacts n'avaient pas donné de suite. »

Récit construit par Léo-Adrien

Dans un conservatoire, quelque part en Île-de-France. Deux situations distinctes, initialement problématiques, sont devenues deux occasions de « masser les institutions ».

Situation 1 – LE PARKING

« Le jour de la rentrée du conservatoire, j'amène ma fille en voiture et je cherche une place de parking. Le parking réservé aux parents comporte une dizaine de places et il est blindé. À côté, le parking du personnel du conservatoire est presque vide. Je me gare en warnings, et quelqu'un me dit sur un ton sec "Ne restez pas là, bougez !". Je réponds sèchement, le ton de nos échanges est un peu agressif. Je quitte les lieux, mais repense à la situation et reviens pour en savoir plus sur mon interlocuteur. Je l'aperçois en rentrant dans le conservatoire, discutant avec la dame de l'accueil, qui me dira ensuite qu'il s'agit du régisseur, qui est aussi

responsable du parking. Je vais discuter avec lui pour apaiser la situation et m'excuser. Il est très ému par ma démarche et s'excuse également, en me disant qu'il n'aurait pas dû s'adresser à moi sur ce ton. Une semaine plus tard, il m'autorise à me garer sur le parking du personnel pour une brève durée. La semaine suivante, je lui apporte une boîte de chocolats : il est surpris mais apprécie le geste. Au fil du temps, il s'est tissé entre nous une relation amicale : il me donne des informations utiles et parfois des places pour certains spectacles. »

Situation 2 – LA CARTE CULTURE

« Il est obligatoire pour les élèves du conservatoire, entre autres, de voir trois spectacles pour pouvoir valider leur année de formation. Chaque spectacle vu donne droit à un tampon sur la Carte culture de l'élève. L'an dernier, alors que la carte de ma fille n'était pas encore tamponnée, nous avons prévu d'aller voir un spectacle, mais celui-ci avait été annulé du fait d'une grève contre une diminution budgétaire par le maire de la ville.

En me présentant à l'accueil pour avoir des explications, la personne que j'y avais trouvée a simplement évoqué l'annulation du spectacle et a mis les trois tampons d'un seul coup ! Je découvris l'arbitraire dans l'acquisition de ces tampons et trouvais la situation hallucinante, bien que réjouissante et libératrice ! Je m'interrogeais sur la pertinence de la règle au vue de la facilité avec laquelle la Carte culture avait été validée, sans avoir vu un seul spectacle.

Il y a deux manières d'obtenir un tampon : voir les spectacles du conservatoire, ou voir des spectacles en dehors du conservatoire (à l'Opéra par exemple). Dans ce deuxième cas, l'élève, avec son billet d'entrée, subit alors un interrogatoire de la part de son enseignant, seul habilité à apprécier de la justesse des réponses de l'élève sur ledit spectacle, promu dans le cadre de sa formation.

Seulement, lorsque le spectacle se déroule au conservatoire, le fait qu'il soit estampillé Carte culture suffit à l'élève, qui obtient son tampon juste en présentant sa carte à l'entrée de la salle. La pertinence du choix du spectacle pour les élèves, en lien avec leur formation, n'est plus prioritaire comme pour les spectacles vus en dehors du conservatoire. Par ailleurs, le tampon obtenu avant le spectacle offre la possibilité à certains parents de monter au balcon puis de partir discrètement. Des personnes viennent donc juste pour le tampon et sortent avant la fin du spectacle. Il est même possible d'être dans sa voiture cinq minutes après le début du spectacle en ressortant discrètement par les issues de secours du balcon.

Cette année, je suis allée voir une version de *Casse-Noisette* réalisée par le Ballet National de Chine (sous la direction artistique de Feng Ying). Nos billets nominatifs à 100 € l'unité et une photo de mon enfant devant la Seine Musicale de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt n'ont même pas été vus par l'enseignant qui était censé interroger son élève au sujet du spectacle sur le nombre de personnages ou sur leurs costumes par exemple. Nous avons simplement reçu ce commentaire de sa part : "la version chinoise du Casse-Noisette est un peu folklorique !".

Pourquoi une telle différence de traitement des élèves par rapport aux règles mises en place pour la validation de la Carte culture entre les spectacles du conservatoire et ceux en dehors de cette institution ? Comment peut-on obtenir aussi facilement ces trois fameux tampons d'un coup après l'annulation d'un seul spectacle ? Toutes ces questions m'ont amenée à "masser l'institution" pour valider la Carte culture, mais en choisissant de regarder des spectacles qui concourent à la formation de mes enfants et qui nous plaisent dans et en dehors du conservatoire.

L'obligation pour les parents d'accompagner parfois leurs enfants à des spectacles qui ne les intéressent pas, pose un réel problème, interroge sur le bien fondé de l'impact de ces spectacles sur la formation des élèves et plus largement sur leur culture générale.

Voir un spectacle ne devrait pas être une obligation ou une contrainte. Cela peut pousser à trouver des stratégies, et il en existe sûrement !

L'absurdité de cette situation, la différence de traitement des élèves selon l'endroit où se déroule le spectacle, l'arbitraire, le sentiment d'injustice... m'ont amenée à prendre la décision de ne plus obtenir de tampons dans le cadre requis par l'institution.

Pour y parvenir, il a fallu repérer des interstices : maîtriser les acteurs, cartographier les lieux de pouvoir... Puis essayer ensuite de s'insérer dans ces interstices, par exemple dans les espaces informels, autour de la machine à café.

Comment rendre cela plus juste ?

Je me demande comment on pourrait agir dans l'intérêt des enfants. Il serait, par exemple, possible d'organiser des séances où les parents récupèrent leurs enfants après le spectacle, et où la carte serait tamponnée à la sortie. Je vais essayer d'en parler pour "faire bouger les lignes".

Enfin, je tiens à dire que tout ceci n'a rien à voir avec la qualité exceptionnelle des enseignements du conservatoire. »

Récit construit par Jilali-Régis

« Je suis éduc' de rue et je travaille dans un club de prévention spécialisée dans un quartier populaire de 2200 habitants.

Voici comment l'aventure autour du Futsal a démarré. En 2012, au retour d'un projet de solidarité internationale qu'on avait fait au Maroc, on était encore pris dans l'énergie du projet et un des jeunes qui y avait participé, Ayoub, me dit :

“- J'aimerais bien qu'on pratique le Futsal”,

“- Comment tu veux t'y prendre ?”,

“- Je veux qu'on rencontre le maire et qu'il nous donne une salle”,

“- Ça ne fonctionne pas comme ça, parce que si toi, tu vas lui demander en tant que citoyen, ça n'est pas suffisant ; il faut avoir une existence juridique, il faut que vous créiez une association.”

À cette époque-là, il avait parlé de son idée aux autres jeunes du quartier, y compris aux plus âgés, et ils lui avaient répondu que jamais il n'allait réussir à obtenir des créneaux de Futsal.

Mais l'association se crée, malgré tout, avec des jeunes du quartier ; Ayoub devient président.

Une demande écrite est faite auprès des services de la ville, une demande qui restera lettre morte.

Il se trouve qu'à ce moment-là un forum international de la jeunesse s'organise en Tunisie, à Monastir et qu'une délégation de jeunes de l'agglomération est pressentie pour y prendre part, j'ai alors l'opportunité d'y envoyer un jeune de mon quartier d'intervention. Ayoub y va ; il rencontre une association tunisienne, il crée des liens avec eux.

À son retour il me dit :

“- Il y a un appel à projet par l'ambassade de France qui propose de créer des liens entre les acteurs associatifs des deux rives de la Méditerranée. Je veux organiser un tournoi de Futsal en Tunisie”,

“- Je pense qu'en Tunisie ils n'ont pas besoin de nous pour créer un tournoi de Futsal. Par contre, je pense que si tu montes un projet qui parle de la place de la femme en Tunisie et de sa place en France dans les quartiers populaires ça peut les intéresser. Réfléchis à ça.”

En fait c'est parce qu'à l'époque j'avais repéré qu'il y avait en Tunisie, à ce moment-là, un débat autour de la place de la femme lié à la rédaction de la constitution et que certains groupes avaient tenté de faire passer un article disant que “la femme est le complément de l'homme”⁸.

8. Cette expression est celle utilisée par le site internet du quotidien *L'humanité* pour décrire les positions du parti Ennahdha : humanite.fr/monde/pour-ennahdha-la-femme-n-est-pas-l-avenir-de-l-hom-512742

Après réflexion Ayoub revient vers moi et il me dit :
“*On va faire un tournoi de Futsal mixte en intégrant les femmes.*”

Donc j’accompagne Ayoub dans le montage du projet, l’association de Futsal répond à l’appel à projet et on l’envoie au ministère des affaires étrangères. On est en juin 2013.

Deux mois se passent et en septembre notre projet est lauréat du ministère des affaires étrangères. Donc on se retrouve avec un budget qui permet d’envoyer 14 jeunes de l’agglomération.

Là, pour bien comprendre, il faut que je précise quelque chose. Il se trouve que précédemment, quand on avait monté le premier projet de solidarité au Maroc en 2012, on avait été suivi par le journal *Le Monde*. À l’occasion des municipales, un journaliste avait souhaité suivre un groupe de jeunes ; il avait pris contact avec nous et avait donc suivi, pendant plusieurs mois, le groupe qui était dans ce projet. Il publiait ses chroniques dans le blog du *Monde*.

Un jour, la rédaction du *Monde* choisit un de ses articles qui se retrouve dans le journal, dans l’édition papier. Un conseiller délégué à la ville, M. D. voit l’article, lit le blog. Dans la rue, il reconnaît un des jeunes, il va le voir et lui dit :

“*C’est super ; si vous avez besoin de quoi que ce soit, venez me voir.*”

Le jeune vient me raconter ça, alors je me renseigne un peu sur le personnage. En fait, je me rends compte que cet homme est très investi sur la commune et même ailleurs ; il est aussi engagé politiquement. On le contacte et on le rencontre. Il apprécie les projets que les jeunes portent et les soutient. On reste alors en lien avec lui, il sera notre allié indéfectible dans la poursuite des projets de l’association.

Quand, en 2013, on remporte l’appel à projet, je recontacte M. D. pour l’informer de l’avancée du projet de Tournoi Mixte de Futsal, et lui de me dire :

“*Si tu veux je peux en parler au vice-président des relations internationales à la communauté urbaine.*”

On réfléchit et je l’appelle pour lui dire qu’on est d’accord. C’était un mardi matin ; il me rappelle en fin de matinée :

“*C’est bon, vous avez rendez-vous cet après-midi.*”

Quand on le rencontre, on se rend compte que ce vice-président aux relations internationales connaît l’ambassadeur de France en Tunisie et qu’il est, de surcroît, l’attaché parlementaire du député-maire de la ville qui n’a pas répondu positivement

à nos demandes d'accès à des équipements sportifs. Et donc il nous félicite et dit qu'il souhaite soutenir notre projet et lui donner une autre dimension en permettant à davantage de jeunes de l'agglomération de partir en Tunisie. En plus, au-delà de l'aspect sportif, dans ce projet il y avait un aspect social et politique, au sens noble, en lien avec la question de la place de la femme. Avec nous, on emmenait des danseurs, des grapheurs, des porteurs de projet formés à la méthodologie de projet. Finalement, ce sont 30 jeunes de l'agglomération qui iront représenter la jeunesse de l'agglomération en Tunisie (Bizerte).

À un moment pendant la préparation du projet, le vice-président nous dit :

“- Il faut valoriser l'évènement, et pour ça il faut faire une conférence de presse”

“- Faire une conférence de presse ? Pour dire quoi ? On va expliquer aux journalistes qu'il y a une association de Futsal, créée par des jeunes de l'agglomération, qui a gagné un appel à projet du ministère des affaires étrangères, qui s'apprête à organiser un tournoi de Futsal en Tunisie mais qui, par contre, ne peut pas accéder aux équipements sportifs et pratiquer le Futsal dans sa propre ville ? Effectivement ça devrait intéresser les journalistes...”

Alors il nous répond :

“D'accord on arrête tout, on va d'abord régler cette histoire d'accès aux équipements sportifs de votre ville.”

Il prend donc contact avec le maire et, quatre jours après, non seulement on obtient l'accès à la salle mais en plus le projet de Futsal en Tunisie se trouve financé aussi par la communauté urbaine.

Après ces épisodes, on s'est rendu compte que le blocage venait, depuis le début, d'une personne qui avait un pouvoir important dans le domaine des sports et qui, si l'on en croit ce qui nous a été rapporté, ne souhaitait pas que les équipements sportifs reçoivent des “arabes” et des “noirs”...

“Tant que je serai là il n'y aura pas d'arabes ni de noirs dans mes équipements.”

Finalement, on part avec 30 jeunes. Arrivés en Tunisie, l'accueil est incroyable. On est accueillis par le maire de la ville, le gouverneur et le président du comité olympique tunisien. Pendant le tournoi, les jeunes affrontent l'équipe nationale tunisienne qui a remporté la coupe d'Afrique en 2004. C'est un moment incroyable, ils jouent avec des pros. Là-bas, alors qu'ils sont tous d'origine très

diverses, les jeunes se sentent plus français que jamais. On se rend compte qu'ils sont extrêmement surpris de l'accueil qui leur est réservé, qu'ils n'y sont pas habitués, pas habitués à être autant mis à l'honneur. Leur vie se réenchante. Et puis, en plus du tournoi, il y a plein d'échanges autour de la danse, de la musique, de la culture, de la politique (printemps arabe oblige).

Quand on revient de Tunisie le soufflé retombe un peu.

Alors le collectif de jeunes se dit : "maintenant que l'association est créée, il faut qu'on prolonge le projet" et donc j'accompagne l'association de Futsal dans le développement d'une structure féminine de Futsal (la première de l'agglomération). Avec l'association de Futsal, je me prends au jeu des appels à projets et l'association dépose un projet à la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet "Allez les filles !". Nous sommes lauréats sur le plan régional, et sur le plan national on remporte le "second prix du public".

En décembre, une rétrospective est organisée par la communauté d'agglomération sur la Méditerranée, dans le cadre de partenariats qu'elle entretient avec les villes du Maghreb, dont Bizerte, où nous avons co-organisé notre événement sportif. L'institution propose à l'association de Futsal d'y participer et de valoriser son projet.

À cette occasion, les jeunes et moi-même prenons conscience que, dans ce genre de partenariats, l'association de Futsal est la première structure associative à avoir noué un lien avec la société civile tunisienne (Bizerte) ; jusque-là les liens étaient institutionnels, à un niveau technique de coopération.

Le collectif de jeunes qui a pris part à l'événement tunisien décide de faire une restitution de leur aventure à Bizerte. Ils invitent donc le président de l'association tunisienne partenaire à cette manifestation mettant à l'honneur les relations entre l'agglomération et le Maghreb. Pour préparer son arrivée et pouvoir être aussi accueillants qu'ils l'avaient été avec nous, le collectif de jeune rencontre un technicien de l'agglomération en charge des "relations internationales", en demandant que le président de la communauté urbaine soit présent à la restitution. Et là, ce technicien répond sur un ton badin :

"Non, mais qu'est-ce que vous croyez ? Ici on n'est pas en Tunisie"

Dans ce qu'on peut identifier comme effets produits par ce projet Tunisie, on s'aperçoit que ça a permis à l'association d'acquérir une légitimité sur son territoire et puis simplement d'avoir accès à une salle, ce qui était leur demande de départ.

Même si, quand il y a eu l'accord de la ville pour le Futsal, le deal avec la ville c'était que les séances de Futsal aient lieu en présence des éducateurs de la prév'. Donc au départ on était présents systématiquement, et progressivement la prévention spécialisée s'est retirée et a laissé l'association s'autonomiser et gérer les choses par elle-même, faire ses preuves aux yeux de la mairie, pour finalement nous dégager complètement.

Aujourd'hui la prévention spécialisée a pris une place particulière au sein d'un collectif associant des jeunes, des habitants (dont certains jeunes) et des agents des collectivités. Or, s'il a été possible d'agir à cet endroit, c'est bien parce que la prévention spécialisée bénéficie d'une place particulière et d'un véritable ancrage territorial, qu'elle a su construire avec le service de la politique de la ville une relation de confiance et de transparence, bâtie sur sa capacité à accompagner des jeunes en portage de projet afin qu'ils puissent prendre une place qui favorise le développement local. »

À partir des récits

Les trois récits qui précèdent viennent mettre en scène des situations différentes offrant à l'analyse une variété de contextes, de décors, d'acteurs – individuels et collectifs – de statuts, de rôles, d'organisations, de positionnements que nous avons souhaité interroger. Plusieurs angles d'attaque ont été choisis au départ, dès les premiers échanges lors du séminaire « Faire la ville en commun ». Nous les avons conservés comme autant de pistes pour l'analyse.

Chacun de nous a contribué à la construction de cette analyse collective en écrivant une partie du texte de chaque paragraphe, qui a ensuite été amendée par la contribution d'un autre auteur, composant ainsi un ensemble de réflexions.

Institution – citoyen : quel dialogue ?

Un déséquilibre fort existe dans les relations de l'institution aux citoyens du fait que l'institution reconnaît rarement les citoyens de façon individuelle, voire même de façon collective.

Par exemple, il paraît étonnant qu'un projet comme ARTCARE arrive à attirer l'attention des institutions, à trouver les faveurs des financeurs dans un contexte général de réduction des dépenses publiques et de raréfaction des ressources.

Dans le récit de Jilali-Régis, la nécessité, pour les jeunes, de se structurer est prégnante, notamment sur le plan juridique ; il s'agit pour les institutions de pouvoir dialoguer avec des responsables, d'avoir une personne morale à laquelle on pourra imputer certaines responsabilités, attribuer certaines prérogatives, que l'on pourra contrôler et financer. Un collectif de jeunes s'organise en créant donc une assise juridique par le truchement d'une structure associative qui lui confère une existence légale. Pour autant une existence légale ne confère pas d'emblée à la structure une reconnaissance institutionnelle qui permet de traiter d'égal à égal avec les institutions. On constate donc un réel déséquilibre dans les relations entre sociétés civiles, tissu associatif et institutions techniques et politiques. À ce sujet le maire de Bizerte avait déclaré : « *le printemps arabe a permis à nos élus de comprendre qu'ils étaient au service du public et pas l'inverse* ».

Cette difficulté à être pris en compte, en tant que citoyen, est renforcée pour la catégorie « jeunesse ». Lorsque Ayoub va à la rencontre des « jeunes plus âgés », la réaction de ces derniers indique bien le rapport qui est construit entre les individus de cette catégorie « jeunesse » et les institutions : ils se montrent spontanément résignés, certains que toute demande sera refusée et qu'ils ne seront pas entendus. Ce rapport préexiste à la situation décrite et doit être considéré comme une donnée importante de la configuration. Patricia Loncle, sociologue et politiste, constate, de manière récurrente depuis le début des années 2000, une situation « d'exclusion structurelle » qui caractérise la catégorie « jeunesse » : « les jeunes représentent l'une des catégories de population les plus durement touchées par la crise économique et sociale des deux dernières décennies à l'échelle européenne », ce qui rend difficile « la participation des jeunes à la société »⁹. Cette participation est d'autant plus fragilisée que les institutions ne parviennent pas à générer de démarche participative : « les mu-

9. Loncle-Moriceau P., « La jeunesse : ambivalences et ambiguïtés autour d'une catégorie d'intervention », dans Vulbeau A. (éd.), *La jeunesse comme ressource : Expérimentations et expériences dans l'espace public*, Toulouse : ERES, 2001, p. 81. doi:10.3917/eres.vulbe.2001.01.0079.

nicipalités, de même que l'État ou que les instances européennes, ont multiplié les expériences d'appel à la participation des jeunes. Pourtant, malgré de nombreuses initiatives, presque toujours très formelles, celles-ci demeurent plutôt insatisfaisantes », notamment du fait d'une « prise en compte insuffisante des recommandations des jeunes dans le processus de décision »¹⁰. Il devient même urgent de s'inquiéter de la possibilité de « garantir une bonne intégration des jeunes » et de « s'appuyer sur eux pour renouveler les cadres de pensée et les systèmes de protection sociale alors qu'ils se sentent sans cesse davantage rejetés »¹¹.

De la même manière, la situation décrite par Léo-Adrien s'inscrit dans le rapport déjà établi entre l'institution « Conservatoire » et les parents qui se voient imposés un ensemble d'obligations relatives au parcours de leur enfant. S'il est envisagé d'investir des espaces informels tels que « la machine à café » pour « faire bouger les lignes », c'est certainement qu'il n'existe pas de cadre formalisé pour que les parents soient intégrés aux processus de décision.

S'immiscer dans les interstices de l'institution trouver les bonnes personnes

« Faire bouger les lignes » nécessite pour ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie, de connaître et maîtriser leur environnement, à travers la réalisation d'une cartographie des acteurs en lien avec les sujets traités. Cette cartographie institutionnelle ne se limite pas aux structures, aux organes de décisions, mais doit également s'étendre aux personnes qui en font partie. Établir une cartographie des acteurs est un préalable avant d'établir une stratégie d'intervention.

Pourquoi distinguer cartographie des acteurs institutionnels et des personnes ? L'accompagnement d'une structure de Futsal et la participation aujourd'hui de la prévention spécialisée à un collectif plus large conduisent à constater que les institutions forment rarement un tout homogène et qu'elles laissent, en leur sein, des interstices dans lesquels des acteurs associatifs, des collectifs, peuvent s'immiscer pour sensibiliser les différentes strates de l'institution. Les positionnements au sein des institutions sont divers et dépendent des fonctions occupées, mais également des rapports humains que l'on entretient avec leurs membres (élus,

10. Loncle P., « Évolutions des politiques locales de jeunesse », dans *Agora débats/jeunesse*, 43(1), 2007, p. 19. doi:10.3917/agora.043.0012.

11. Loncle, P., « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », dans *Agora débats/jeunesse*, 64(2), 2013, p. 16.. doi:10.3917/agora.064.0007.

techniciens). On peut ainsi trouver des relais, des personnes convaincues du bien fondé de nos démarches, ou des personnes ralliées à la cause défendue. C'est le cas du « conseiller délégué à la ville », ou du « vice-président du service des relations internationales à la communauté urbaine » dans la situation Jilali-Régis, mais aussi du « régisseur-gardien de parking » du conservatoire dans celle de Léo-Adrien ou, encore, dans le récit d'Arsène-Malo, du « président de l'association de quartier de Futsal », qui permet à Union Urbaine de bénéficier de son réseau, puis de « l'éducateur » de la maison d'arrêt et ensuite de la « coordinatrice ». C'est dans les interstices institutionnels que l'on peut découvrir des alliés qui « feront bouger les lignes » de l'intérieur. La maîtrise de l'environnement réside donc dans la capacité à construire des relations aux autres qui transcendent le cadre purement institutionnel et s'entend également dans la maîtrise des codes.

Il semble important de souligner que l'action de ces « intermédiaires » ou personnes « relais » ne se limite pas à mettre en lien deux ou plusieurs personnes ; ils deviennent également « opérateurs de traduction » en aidant à comprendre et à manier le langage de l'institution. Le fait qu'Union Urbaine entre avec eux dans un processus de co-écriture ou de co-élaboration permet de les associer au projet.

La situation présentée par Léo-Adrien convoque la dimension éthique ; elle interroge, d'un côté, la manière avec laquelle un acteur mobilise cette capacité à « repérer les interstices » et, d'un autre côté, la nature de l'objectif qu'il poursuit. Lorsque seul l'intérêt individuel est recherché, alors apparaît le risque d'accroître les situations d'inégalité, de renforcer les différences de traitement et le sentiment d'injustice. Par contre, si l'acteur souhaite faire émerger le problème et œuvrer pour un fonctionnement plus juste, alors il peut chercher à comprendre les codes de l'institution pour agir de l'intérieur. Ici, c'est bien la position en dissidence vis-à-vis d'un fonctionnement institué qui permet d'explorer l'institution et de « cartographier les lieux de pouvoir », c'est-à-dire de repérer les endroits où le dialogue est possible et ceux qui constituent une zone de blocage et de possible affrontement.

Maîtriser les codes institutionnels – mettre en récit

Maîtriser les codes institutionnels, c'est maîtriser le discours, son expression à travers l'oralité : la langue. En effet, chacun de nous a pu observer que nombre de personnes avaient des difficultés à se faire comprendre donc à être entendues, car la culture institutionnelle, comme construction intellectuelle, est aux antipodes du réel, du concret. Le registre linguistique institutionnel est difficilement intelligible et constitue un frein majeur au dialogue, ce qui implique l'impérieuse nécessité pour d'aucuns (citoyens) de vouloir maîtriser cette « Nov langue ».

Maîtriser les codes, c'est également maîtriser l'écrit, car l'institution en France s'inscrit dans une longue tradition de l'écrit comme mode de structuration, mais également comme mode de domination. On note en effet que le développement de la culture de projet nécessite, encore aujourd'hui, des technicités, une ingénierie, qui éloignent d'avantage les citoyens des dispositifs d'accompagnement aux projets, voire de l'envie de formuler des propositions à des besoins concrets. La complexité technique qu'impose l'institution, à travers les réponses aux appels à projets, constitue un des freins majeurs à l'engagement des citoyens.

Cette technicité apparaît clairement dans le cas du projet ART-CARE, présenté en introduction de cet article, à travers le dépliant conçu pour présenter le projet. Cet objet met en œuvre une capacité à faire récit et à construire une fiction qui permette à chacun d'être emporté dans l'imaginaire du projet. Cet objet joue le rôle « d'opérateur de traduction » : il traduit la langue de l'institution (celle de l'appel à projet) et fait exister une pluralité de langages (mots techniques, concepts, dessins figurant les paysages et les situations, tracés symbolisant les étapes du projet). Il semble ainsi possible pour des habitants, autant que pour des représentants d'institutions, d'y avoir accès, de le lire et d'en comprendre le sens. N'est-ce pas ici une façon de « masser les institutions » ? Et, pour prolonger la réflexion, cet élément, qui pourrait être vu comme un simple effet de communication, ne devrait-il pas être pensé au fondement de tout projet de recherche-action ?

Traduction, passeurs

Les relations entre les institutions et les citoyens sont, comme nous l'avons déjà énoncé, souvent marquées du sceau de l'incompréhension. Il est aisé de constater que les institutions éprouvent de réelles difficultés à entrer en dialogue avec les citoyens. C'est ici que la notion de « traducteur », en capacité de lancer des ponts entre deux mondes qui n'usent pas des mêmes modes de communication, intervient. Si l'existence de ces « passeurs » est importante, nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'elle est dans une certaine mesure regrettable, car elle réduit la portée d'une parole spontanée, fidèle retranscription du sensible.

Faire passer des idées, des engagements ne peut se limiter à une simple traduction ; il s'agit également d'établir un passage de relais entre les institutions et les citoyens, où le « passeur » transfère ses savoirs, mais également son réseau pour se retirer progressivement de l'intermédiation, privilégier l'établissement de liens directs et favoriser l'autonomisation des acteurs.

Dans le récit de Jilali-Régis, l'éducateur de rue apparaît comme un acteur qui occupe cette fonction de « passeur ». C'est bien à partir du savoir qu'il possède, à la fois sur la configuration (les acteurs, les institutions et les usages) et, à la fois, sur les contextes (le contexte politique et social en Tunisie mais aussi la prégnance de la question de la place de la femme en Tunisie, en France et particulièrement dans les quartiers populaires, sans parler de la place de la femme dans le milieu du foot), que l'éducateur peut intervenir auprès d'Ayoub pour l'interpeller sur la stratégie à adopter, pour lui faire différentes propositions et l'accompagner dans les démarches. L'éducateur de rue vient traduire les langages des différents acteurs, les rendre intelligibles aux jeunes et favoriser le dialogue ; mais il devient également « passeur » au moment où il permet aux jeunes de rencontrer les personnes qui composent l'institution et d'être reconnus par ces derniers, car c'est alors que l'association de jeunes peut se constituer en interlocuteur direct de l'institution.

La non-monopolisation des sources de pouvoir

Comme évoqué précédemment dans le récit d'Arsène-Malo, le président du club de Futsal a agi dans un premier temps comme une personne relais, mais sa démarche ne se limite pas à une « simple » mise en contact. En effet, il a offert la possibilité pour l'association d'entrer en relation avec l'institution « Maison d'Arrêt », tout en ne monopolisant pas les circuits de contacts et en permettant à ladite association de s'émanciper de sa « tutelle ». Cette démarche de non-monopolisation des sources de pouvoir est à prendre en considération au sein même de l'association Union Urbaine et offre des enseignements quant à la manière dont se construit une personne, voire une structure relais, et les moyens de renouvellement des interactions entre « le dehors » et « le dedans » (l'institutionnel et le non-institutionnel).

La non-monopolisation des sources de contacts ou de pouvoir de la part du président du club de Futsal a permis à l'association Union Urbaine, d'une part l'émancipation de cette dernière par rapport à la personne relais – ici le président du club – et, d'autre part, la réappropriation de son discours et la maîtrise de son cadre d'action, qui va au-delà de la mise en contact initiale (au départ le président du club met en relation avec l'institution « Maison d'Arrêt » avec, pour objectif, la diffusion du documentaire dans lequel il est présent).

La question de la non-monopolisation se pose également au sein même de l'association et interroge sur les rapports de force au sein d'une structure. Effectivement, il est primordial, dans une perspective de multiplication de personnes ou de structures relais, en capacité d'entrer en relation avec les institutions, que les acteurs – ici associatifs – se partagent les réseaux et les circuits de contacts afin qu'une seule personne ne soit pas en capacité d'agir, de décider, et représenter seule l'association et ses actions.

De cette manière, le partage de réseaux, de contacts et le même niveau d'instruction de tous les membres d'une structure face aux codes des différents interlocuteurs institutionnels, favoriseront la mobilité de l'organisation devant un problème éventuel dans une interaction.

La responsabilisation des différents membres d'une association, en capacité de porter une parole ou une action aux plus hauts niveaux institutionnels, permet la cohésion de l'association et assure, d'une certaine manière, son fonctionnement démocra-

tique. Qui plus est, ce partage de réseaux et de contacts peut être porteur d'innovations et peut faciliter la mise en place d'actions, car, en effet, de nouveaux membres peuvent intégrer l'association et faire émerger de nouvelles idées ou démarches, ce que favorisera cette non-monopolisation.

Les institutions sont elles aussi sujettes à cette question de la non-monopolisation, puisque, en leur sein, différents interlocuteurs échangent et parfois entretiennent des rapports concurrentiels. Dans le cas du récit d'Arsène-Malo, deux interlocuteurs institutionnels se sont partagés le réseau de l'association Union Urbaine. En effet, l'éducateur spécialisé en charge de la diffusion du documentaire est entré en contact avec la coordinatrice culturelle, en responsabilité de la programmation culturelle, afin de réfléchir à une action portée par cette dernière, sans crainte de se voir déposséder de « son » porteur de projet, ici l'association.

Processus de problématisation faire émerger un problème public

Pour Elizabeth Sheppard, chercheuse en science politique, « un problème public est loin d'être un fait objectif » ; pour qu'un fait soit qualifié en « problème public », il faut que se mette en place « un processus de problématisation »¹².

Plusieurs éléments interviennent dans ce processus.

D'abord, le rôle joué par certains acteurs « en tant "qu'entrepreneurs politiques" », ceux-ci peuvent être à la fois « un individu ou un petit groupe » ou encore un « acteur collectif ». Sheppard distingue deux catégories : « les élites du monde politique (...) et les mouvements sociaux »¹³.

Ensuite, « deux catégories » d'évènement peuvent expliquer « la genèse des problèmes publics ». Cette genèse peut être liée, d'une part, aux « déclencheurs internes »¹⁴, ce qui englobe à la fois les « indicateurs économiques, les changements technologiques et l'alternance politique » et, d'autre part, aux « facteurs externes » qui correspondent aux « crises non anticipées ».

Cette grille de lecture, issue de l'analyse cognitive des politiques publiques, peut permettre une approche des différentes situations en termes de problématisation.

Ayoub, l'association qu'il crée avec d'autres jeunes et l'éduca-

12. Sheppard E., « Problème public » dans Boussaguet L., Jacquot S. et Ravinet P. (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2014, p. 531.

13. *Ibid.*, p. 533.

14. *Ibid.*, p. 534.

teur de rue dans la situation décrite par Jilali-Régis, mais également le personnage de la mère dans les situations décrites par Léo-Adrien, peuvent être considérés comme des entrepreneurs politiques qui viennent construire le problème en l'articulant « à des valeurs affirmées (intérêt général, justice, service public, solidarité, etc.) »¹⁵. Or, le processus de problématisation est fondamental, car c'est ce processus qui donne « sens à ce problème » et conditionne « les termes des débats, du mode de traitement et des éventuelles décisions ».

Ainsi, Ayoub met en évidence un fait objectif : les jeunes, même regroupés et représentés par une personne morale engageant sa responsabilité, n'ont pas accès aux équipements sportifs de la ville. Pour que ce fait soit qualifié en problème, il faut qu'interviennent une succession d'évènements, parfois indépendants de la configuration (comme l'agenda électoral des élections municipales ou l'appel à projet lancé par le ministère des affaires étrangères), une succession d'actions et de nombreux acteurs qui se trouvent associés à la démarche. Une simple énumération permet d'en prendre la mesure : montage du projet de solidarité au Maroc en 2012 suivi par le journaliste du *Monde* / rencontre avec le conseiller délégué à la ville / déplacement d'Ayoub au forum international Monastir en 2012 / montage du projet « tournoi Mixte de Futsal » pour l'appel à projet du ministère des affaires étrangères en juin 2013 / succès à l'appel à projet en septembre 2013 / appui par le conseiller délégué à la ville du projet « tournoi Mixte de Futsal » auprès du vice-président des relations internationales à la communauté urbaine / rencontre du vice-président des relations internationales à la communauté urbaine / intervention du vice-président auprès de la ville (directement ou indirectement) auprès du service des sports / tournoi de Futsal en Tunisie / montage d'une structure Futsal féminine / succès à l'appel à projet « Allez les filles ! » / rétrospective organisée par la communauté de communes et accès aux équipements sportifs de la ville pour les associations de Futsal.

Dans cette énumération, il ne faut pas manquer de considérer, d'une part, ce que Bruno Latour désigne comme acteurs « non-humains »¹⁶ et, d'autre part, les différentes formes d'association entre « humain » et « non-humain ». L'appel à projet occupe parmi les « non-humains » une place particulière. Dans ce contexte il semble fonctionner comme vecteur de légitimation et de valorisation des projets, et permet de donner du poids à l'action de l'acteur collectif « jeunes - éduc' de prév' ». Il consti-

15. Garraud Philippe, « Agenda/ Emergence » dans Laurie Bousaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 5867.

16. Latour B., « Le prince : machines et machinations », dans Akrich M., Callon M. et Latour B. (eds.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Paris : Presses des Mines, 2006, p. 87-107. doi:10.4000/books.pressesmines.1194/.

tue, comme le souligne Sheppard, un « facteur externe » qui participe du processus de problématisation.

Un autre acteur « non-humain » apparaît dans la situation présentée par Arsène-Malo : le « bilan d'action ». C'est l'acteur qui permet à Union Urbaine de transmettre des informations essentielles sur leur identité et leur action aux personnels de la Maison d'Arrêt, puis qui fonctionne, en s'associant aux coordinateurs, comme « opérateur de traduction ».

Passager clandestin

« Faire bouger les lignes » des autres (en l'occurrence les institutions) implique aussi de faire bouger parfois les lignes au sein de l'organisation à laquelle on prend part soi-même. Il semble que, pour faire évoluer les pratiques, redonner du sens à nos missions et remettre en question nos modes de fonctionnement, il faut savoir se transformer en « passager clandestin »¹⁷ dans sa propre institution et s'autoriser à développer des actions qui n'entrent pas toujours dans les cases définies par la stratégie institutionnelle. Il faut pouvoir être divergent, se créer des espaces transversaux de réflexion, de créativité, et nourrir sa capacité à prendre position, voire à s'indigner. « Bouger les lignes » de l'intérieur, c'est se muer en « caméléon agile » pour s'adapter à un environnement incertain, évolutif et complexe. Endosser plusieurs costumes et être polymorphe : « traducteur/organisateur » (au sens de *community organizer*), « passeur », citoyen, porteur d'actions politiques.

17. Cette expression de « passager clandestin » est venue spontanément dans les échanges et ne doit pas être rattachée à celle utilisée par Olson M. qui signifie « qu'un acteur rationnel a intérêt à profiter d'une action collective sans y participer » (cf. lecercledeseconomistes.fr/mancur-olson-le-passager-clandestin).

Conclusion

L'aventure vécue au travers de cet article est à multiples facettes.

D'abord, elle a permis de capter un moment du séminaire « Faire la ville en commun » et de saisir le motif « masser les institutions » comme un élément signifiant pour explorer les réalités sociales. Même si l'article n'a pas, finalement, cherché à coller à ce motif, c'est bien lui qui a inspiré et réuni ses auteurs, et c'est à partir de lui que la mise en récit a procédé. Le lien que l'expression « masser » établit entre une réflexion sur l'institution et la question du « care » est, en soi, un dispositif heuristique qu'il peut être intéressant de poursuivre.

Ensuite, l'écriture de cet article a été un moment de mise au jour et d'exploration de situations. Les personnes impliquées dans le projet d'écriture ont pu prendre le temps de les décrire, de les dérouler. Dans la découverte de ces situations, c'est aussi l'interpellation par les autres personnes, les effets de correspondance avec d'autres situations, sur d'autres scènes et avec d'autres acteurs, qui ont permis et de les complexifier et d'enrichir leur compréhension.

Enfin, cet article est une expérience d'écriture. Cette dernière a pu fonctionner parce que le séminaire a ouvert une rencontre, un moment inaugural fort, sans lequel aucun travail à distance n'aurait pu être possible ensuite, un premier moment pour venir en écriture sur le champ et *in situ*.

Cette expérience d'écriture, tout en étant « collective », a malgré tout ses limites : il aurait fallu plus de temps et un autre moment de rencontre pour mettre en discussion les analyses des uns et des autres, qui ne font ici que cohabiter, sans avoir pu venir en contradiction.

Au-delà, cet article fonctionne peut-être comme une invite.

En termes de processus, car la manière dont le groupe a procédé et dont les différentes phases se sont agencées pourrait constituer une sorte de « méthode » à poursuivre, améliorer, perfectionner et équiper.

En termes de réflexion, du fait que chacune des parties du texte, composant l'analyse des récits, fonctionne également comme des ouvertures à creuser et donc comme un appel à d'autres auteurs et d'autres écritures collectives.